GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 3 JUILLET 1793.

VARSOVIE, le 3 Juillet.

Suite des séances de la Diète extraordinaire rassemblée à Grodno.

Du Lundi 24. La séance ne s'ouvrit qu'à midi, & dura jusqu'à 7 heures. On y fit lecture des nouvelles notes remises le même jour, par les ministres respectifs de Pétersbourg & de Berlin. Le principal objet de ces notes, étant de presser la nomination d'une délégation, telle qu'on l'avoit déjà demandée, la majeure partie de la salle s'opposa à cette mésure, la croyant contraire aux intérêts de l'Etat. Le Roi se rangea de leur côté, & fut d'avis qu'au lieu de désigner une Délégation, avec des pleins-pouvoirs illimités, on s'en tint au projet proposé le 21. par M. Jankowski, d'envoyer des ministres dans les Cours étrangères en relation avec la Pologne, pour leur faire connoître l'état de crise où se trouvoit la République, & les engager à interposer leur médiation auprès de LL. MM. l'Impératrice & le Roi de Prusse. Le Roi prit la parole jusqu'à quatre fois, dans la vue d'engager la Chambre à se rapprocher de ce parti, qu'il regardoit comme le seul auquel on pût s'arrêter, dans les circonstances actuelles. Tous les nonces de Lith: entre autres MM. Skarżyński & Młodzianowski secondèrent puissamment la motion de S. M. M. le Maréchal au contraire vouloit qu'on s'en tint à une Délégation, telle que l'exigeoient les Puissances intéressées. Il avoit pour lui MM. Miączyński, Wilamowski, Zaleski, Ankwicz, Wlodek & plusieurs autres. Le côté de l'opposition demandoit un recueillement de suffrages, (Turnus) mais M. le Maréchal s'y opposa formellement. Avant la clocure de la séance, S. M. prit encore la parole, & demanda qu'on fit lecture de la Constitution de 1768. sur l'ordre à observer dans la tenue des Diètes. MM. Kosakowski parlèrent aussi en faveur de la motion du Roi; mais comme les deux partis ne paroissoient nullement disposés à se rapprocher; S. M. leva la séance.

Du Mardi 25. Les mêmes projets furent remis sur le tapis, & soutenus avec la même vigueur par leurs adhérens réciproques. Celui de M. Jankowski eut encore plus de fauteurs que la veille; après de longs débats, M. l'Evêque Kossakowski prit la parole, & dans l'espoir de rapprocher les deux partis, il proposa les 3 points suivans.

1. Comme l'envoi de ministres extraordinaires aux trois Cours intéressées, & sur-tout à celle de Pétersbourg, entraineroit des dépenses considérables, & ne pourroit que retarder la marche des affaires, qui demandent une prompte décision, il proposa d'adresser de l'aveu des Etats, des instructions particulières aux ministres déjà résidant dans ces Cours, & sur-tout à celui de Vienne; S. M. l'Empereur étant une des Puissances, qui ont garanti solemnellement en 1775. l'intégrité des domaines de la République.

2. Comme il se trouve un grand nombre d'intérêts particuliers à discuter entre la Russie & la Pologne, relativement au commerce, aux fourages livrés, & aux dommages de divers genres, causés à cette occasion, aux propriétaires fonciers, & comme ces intérêts ne peuvent être terminés qu'à l'amiable; il est d'avis de nommer, (non pas une *Délégation*, ce nom seul étant propre à reveiller l'inquiétude & les craintes des citoyens, d'après la manière dont se sont conduites celles de 1768 & 1775.) mais une *Députation* chargée de proceder à des arrangemens définitifs sur ces divers points, & sans aucuns pouvoirs pour la cession des Provinces occupées.

3. Il conseilloit de désigner deux députations distinctes, pour traiter avec les ministres de Pétersbourg & de Berlin, & de leur donner des instructions séparées, attendu que les rapports subsistant entre la Pologne, & chacune de ces Cours respectives, étoient aussi d'une nature très différente.

S. M. repondit à M. l'Evêque Kossakowski, que son opinion différant à plusieurs égards, de celle qui avoit été proposée sur le même objet; la chambre espéroit qu'il s'expliqueroit plus clairement, & qu'il lui présenteroit un projet en forme, dans lequel il sauroit accorder les devoirs du citoyen, avec les prétentions des Cours. Ce discours achevé, la séance fut levée.

Du Mercredi 26. En suite des nouvelles notes remises le 24. par les ministres des Cours Imperiale & Royale dès l'ouverture de la séance, M. le Maréchal demanda comme ci-devant que la Chambre prit en considération le vœu uniforme de ces deux Cours, & statuât définitivement sur la délégation qu'elles exigeoient. Le parti de l'opposition, à la tête duquel se trouvoit encore S. M. vouloit au contraire qu'on décidât le projet de M. Jankowski. Ce parti le plus nombreux à tous egards, l'emporta enfin, & le projet en question passa à la pluralité. En conséquence, il fut enjoint à MM. les Chanceliers, d'envoyer le plutôt possible aux ministres ou chargés d'affaires de la République, près des Cours étrangères, des instructions dans lesquelles il leur seroit prescrit, d'exposer à ces Puissances l'etat critique de la Pologne, de leur rappeller les relations qui subsistent entre elles & ce Royaume, & de réclamer leur médiation auprès des Cours de Pétersbourg & de Berlin, aux fins de les déterminer à rendre à la République, les Provinces qu'elles y ont occupées, comme aussi à retirer leurs troupes de son territoire...... La Pologne n'ayant point de ministre à Vienne, depuis la révocation de M. Woyna, on lui a rendu le titre & les pouvoirs dont il jouissoit ci-devant.

Apeine cette détermination eut-elle été prise, que M. le Maréchal remit encore sur le tapis, la Délégation à nommer. La Chambre parut moins éloignée de se prêter à ses vues, que dans les dernières séances. Mais la majorité vouloit qu'on rédigeat auparavant, des instructions bien positives pour cette Délégation, afin qu'elle sût *avec qui, de quoi & comment* elle devoit traiter. Cette première ouverture en amena une seconde. On vouloit que la *Députation* ne fut autorisée à traiter qu'avec la Cour Impériale. Le Roi & M. l'Evêque Kossakowski appuyèrent fortement cet avis, & bientôt il devint celui de la Chambre entière. Cependant, comme le Maréchal ne vouloit point se désister de sa première opinion, l'on demanda un recueillement de suffrages sur ces deux propositions: *La Deputation traitera-t-elle avec la Cour Imperiale exclusivement, (ou) entrera-t-elle en negociations avec les deux Cours conjointement?* Cette double proposition ayant été mise aux voix, il y en eut 107. pour la première, contre 24 en faveur de la seconde. Dès que le *Turnus* fut achevé, on leva la séance.

NB. *Les notes dont nous avons fait mention la dernière fois, étant trop longues pour pouvoir trouver place dans cette feuille, nous les faisons imprimer séparement sur deux colonnes gr: in 4o. On y trouvera les deux Notes des ministres respectifs de Pétersbourg & de Prusse, celles en réponse des Chanceliers de la Cour: & de Lith: au nom des Etats; celle de communication aux Ministres etrangers; enfin les dernières qui ont eté remises par MM. de Sievers, & Buchholtz..... On pourra se les procurer au bureau de la gazete Françoise.*

FRANCE.

2e. suite des évènemens politiques dans le courant de Juin.

Du 4. On lit une lettre adressée par le citoyen Lenain, commissaire des guerres à l'armée des Pyrenées, au ministre de la guerre, datée de Val-Carlos, le 22 Mai 1793. La voici:

„ Citoyen ministre, j'étois occupé à faire passer une revue à 500 volontaires, du nombre desquels étoit une compagnie de la section du Louvre, à Paris. Nous fumes avertis pendant cette revue, que les Espagnols au nombre de 1800 hommes, avoient fait de ce côté une invasion sur notre territoire. A cette nouvelle, nos cinq cens volontaires brûlant d'ardeur, malgré le danger de se mesurer avec une force plus que triple de la leur; ont supplié les représentans du peuple, de permettre qu'ils fussent conduits au combat. La permission fut accordée. On fit les dispositions militaires que la prudence nécessitoit. Nos volontaires volèrent attaquer les Espagnols, & malgré la fatigue, les Espagnols protégés par des retranchemens, en furent chassés, repoussés hors du territoire François, avec perte de leurs munitions & bagages. " (Applaudi.)

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention, copie d'une lettre qu'il vient de recevoir du Général en chef de l'armée d'Italie, datée d'Escaliers le 25 Mai. Il y rend compte de deux avantages remportés par les troupes de la République. „ Le 21. dans une expédition près de Roura, l'ennemi a été déposté; on lui a tué un lieutenant & quatre grenadiers. Le 22. nos troupes commandées par le colonel Serrurier, du septieme régiment, ont emporté un poste ennemi à Isola, à travers les neiges, la grêle & les frimats. Les ennemis qui ont pris la fuite, (ils étoient 1500) ont fait une perte considérable. La nôtre se réduit à 12 morts & environ 40 blessés. Nous avons fait en outre une trentaine de prisonniers, dont un capitaine. Les François ont trouvé dans Isola 200 fusils & une grande quantité de munitions. On regarde ce poste comme très important. (Applaudissemens.)

Les François n'ont pas été également heureux partout. Du côté de Perpignan, les Espagnols ont eu divers succès, & se sont avancés jusqu'à cette ville qui est assez mal fortifiée; ils continuent le bombardement de Bellegarde. Dans le Département des Basses-Pyrénées, ils ont occupé plusieurs petites villes, dont quelques unes tell que St-Jean de Luze, ont ouvert leurs portes d'elles mêmes. — Nous remettons à une autre fois les proclamations adressées aux citoyens François, par le Lieutenant-général Espagnol, Dom Antonio Ricardos, & par M. de Gaston Commandant en Chef l'armée Royaliste en France. ...

Une compagnie d'hommes de couleur, armés pour la défense de la liberté & de l'egalité, est admise à défiler devant la Conv: Elle fait hommage d'un drapeau, & présente aux législateurs, une femme de couleur âgée de 114 ans. (La Convention voulant témoigner son respect pour la veillesse, a ordonné qu'il seroit fait mention au procès verbal, de la présentation de cette citoyenne, & le président lui a donné l'accolade fraternelle.)

Du 5. Les commissaires de la Convention sur les côtes de Brest, rendent compte de tout ce qu'ils ont fait dans cette partie de la République. Ils annoncent que les rassemblemens qui se sont manifestés à Rochefort, ont encore excité de la fermentation dans le département du Morbihan; que cependant les projets des malveillans, ont été déjoués par les mesures qui ont été prises, & que le nommé Chevalier, aide-de-camp de Mont-Méjan chef des révoltés, a été fait prisonnier, & guillotiné sur le champ; que les administrateurs du département du Morbihan, sont à la poursuite de ce Mont-Méjan, & ont déjà ordonné la démolition de sa maison.

Du 6. Une lettre de Marat annonce, que la contre-révolution se fait à Grenoble & à Lyon. Les aristocrates, dit-il, ont égorgé une grande partie des patriotes, & jetté les autres dans les fers. Julien de Toulouse demande le renvoi de cette lettre au comité de salut public. (Decrété.)....

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrete la peine de deux années de fers, contre qui onque dégradera les monumens des arts, dépendans des propriétés Nationales.....

Les représentans du peuple à l'armée de la Moselle, écrivent de Metz, du 3 Juin, que l'on a trouvé dans la maison du Prince de Sarbryck, 950 fusils, 500 gibernes, 166 lames de sabres, de la poudre, du plomb, des boulets, &c. Ils assurent que les biens dont nos troupes se sont emparés, donneront à la République plus d'un million de revenu. Ils dénoncent les déprédations qui continuent d'avoir lieu dans les fournitures de cette armée.

Barrere au nom du comité de salut public, fait un rapport sur ce qui s'est passé ces jours derniers à Paris, & annonce que les mouvemens qui ont lieu à Marseille, ne portent point, comme on l'avoit répandu, un caractère de fédéralisme. Que ceux qui ont eu lieu à Lyon, n'ont également rien de contraire aux principes de la liberté; que les vainqueurs ont crié: *vive la liberté & l'égalité.* Il termine en proposant: 1. De casser tous les comités révolutionnaires. 2. De décréter que les sections de Paris s'assembleront samedi prochain, pour nommer un commandant-général. 3. qu'il fera envoyé aux départemens dont les députés sont en état d'arrestation, d'autres députés pour ôtage.

L'assemblée décrete l'impression & l'ajournement de ce projet de décret.

Barrere a aussi informé l'assemblée, que le bruit s'étoit répandu que les suppléans devoient s'assembler à Bourges; mais que le comité de salut public proposera des mesures, pour prévenir les maux qu'un pareil rassemblement pourroit occasionner.

Saint-André observe, que la contre-révolution se fait dans toutes les grandes villes de la République, au nom de la liberté; que telle a été la suite du mouvement produit à Marseille, qu'à Toul use on a cherché à convoquer les assemblées primaires; qu'on y a mis les plus chauds patriotes en état d'arrestation: qu'à Montauban on a voulu suivre cet exemple; qu'enfin partout les modérés & les aristocrates plantent ensemble l'arbre de la réunion. L'opinant ajoute que tout délai relatif à Lyon, seroit un crime de lèze-liberté; il demande que les commissaires Albitte & Dubois-Crancé soient autorisés à prendre toutes les mesures de sûreté générale qu'ils jugeront convenables; & que le comité de salut public, chargé de faire sans délai un rapport sur Lyon, présente les mesures ultérieures.

Après une opposition très-orageuse, & le refus fait par plusieurs membres du côté droit, de délibérer si promptement sur un pareil objet, les propositions de Saint-André ont été décrétées. Celle de Thuriot, pour que ce decret fût envoyé par un courier extraordinaire, n'a pas éprouvé moins de résistance, mais elle a été également décrétée.

Du 7. Un membre de la droite ayant demandé, au sujet de la déportation des prêtres réfractaires, que tous les prêtres en général fussent déportés, l'assemblée sur la motion de Thuriot, a décrété „ que tout membre qui se permettra dans son sein, de demander la déportation des prêtres qui se sont soumis à la loi, & sont salariés des deniers de la République, sera envoyé pour huit jours à l'abbaye..... "

La Convention Nationale sur la motion d'un membre, a décrété le même jour: „ qu'elle rend communes à tous les tribunaux criminels de la République, les dispositions de l'article III. du titre II. de la loi du 10 Mars dernier, relatives à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, & conçues en ces termes: "

„ Ceux qui étant convaincus de crimes ou délits, qui n'auroient pas été prévus par le code pénal & les loix postérieures, ou dont la punition ne seroit pas déterminée par ces loix, & dont l'incivisme & la résidence sur le territoire de la République, auroient été un sujet de trouble public & d'agitation, seront condamnés à la peine de déportation. "

„ La Convention Nationale a décrété en outre, que les juges des tribunaux criminels de la République, en appliquant cette peine aux cas prévus par l'article cité, prononceront que la déportation sera faite à la Guyanne Françoise. "

Du 9. La Convention Nationale, après avoir entendu son comité de marine, décrete ce qui suit: „ Tous les navires des villes Anseatiques, pris par les vaisseaux de la République Françoise, ou par ceux armés en course & munis de lettres de marque, depuis le 4 Mars dernier, jusqu'au 29 du même mois, sont déclarés de bonne prise. Le décret du neuf Mai, qui ordonne de surseoir à l'exécution de tous jugemens rendus ou à rendre, sur le fait des dites prises, est rapporté, & les armateurs ou leurs fondés de pouvoirs, sont autorisés à en disposer comme de leurs propriétés. "

„ Les navires appartenant à la ci-devant ville libre de Dantzick, à quelqu'époque que la capture en ait été faite, sont déclarés de bonne prise, & les capteurs pourront en disposer à volonté. "

Du 10. Les commissaires de la Convention à l'armée du Nord, écrivent de Lille, en date du 8 Juin, ce qui suit:

„ Depuis quelque temps l'ennemi nous avoit laissé tranquilles, malgré la guerre continuelle de poste que lui faisoit Lamarliere, pour attirer sur lui une partie des forces qui sont devant Condé. Mais hier un Corps de 6,000 hommes s'est campé sur la plaine de Siloneg, un de 4,000 entre Lannoi & Roubaix; à Menin il y a aussi des forces considérables; & presque tous nos avant-postes ont été attaqués à-la-fois. "

„ Toutes ces troupes ennemies sont des renforts arrivés nouvellement. L'ennemi n'a eu aucun avantage réel, mais par sa marche il a jetté l'allarme dans nos campagnes, qu'il ravage à loisir par-tout où il passe. L'on ne voit rentrer dans Lille, que des cultivateurs éperdus & ruinés par le pillage. Nous sommes très-bien fortifiés sur nos avant-postes, mais nous manquons de canons & sur-tout d'affûts, qui ne nous arrivent point malgré les promesses & les ordres du ministre, donnés à l'arsenal de Paris. Il nous manque encore des fusils, des pistolets & de la cavalerie. Pourquoi ne fait-on pas exécuter le décret pour le contingent de la cavalerie? "

„ Nous commençons à débrouiller le chaos des scélératesses & des dilapidations de toute espèce; nous voyons la République volée par tous ses agens. Mais nous viendrons à bout d'empêcher en partie, ces abus de renaître, & le Général Custine paroit disposé à nous seconder d'une ma-

nière efficace. La comptabilité des Corps est tellement embrouillée, qu'on peut dire qu'elle est nulle. Tout le désordre & l'esprit d'anarchie qui règne encore dans l'armée, disparoîtroient bientôt, si vous décrétiez l'amalgame des troupes, qu'une faction conspiratrice a fait ajourner. Toute l'armée la demande à grands cris, les Généraux sont convaincus de sa nécessité; si elle est retardée, nos efforts seront absolument inutiles pour ramener l'ordre, la discipline & le bon esprit dans l'armée. " *Signé*......

Midi étoit sonné. C'étoit l'heure à laquelle le nouveau plan de constitution devoit être présenté par le comité de salut public. Vernier pense que le decret d'arrestation lancé contre les 30 députés, doit être examiné préalablement; car, dit-il, leur absence desorganise la Convention Nationale, & il importe de prouver qu'elle est libre.

Levasseur. La constitution que nous allons discuter, sera présentée au peuple François. C'est le peuple qui la sera cette constitution, nous pouvons donc la discuter dans l'état où nous sommes.

Albouys membre de la droite, pense comme les deux préopinans. N'importe, dit-il, la forme sous laquelle nous formerons une constitution, pourvu qu'elle soit digne de nous & acceptée du peuple. Entendons la lecture du plan de constitution, méditons-la jusqu'à de main, & nous la discuterons alors.—Albouys est allé s'asseoir à droite, & malgré sa place, il a été très-applaudi par la gauche.

Fermond pense comme Vernier, que la Convention doit examiner le décret d'arrestation arraché contre 30 députés, avant que le travail sur la constitution soit entamé.

Je pense, dit Chabot, que l'insurrection du 31 Mai dernier, étant celle de tout Paris, les députés arrêtés l'ont été légalement. Cette insurrection est comme celle du 10 Août, qui a eu lieu malgré les 6 millions, que Camboulas m'a dit avoir été distribués à plusieurs députés de l'assemblée législative, pour l'empêcher.

Camboulas. Cette prétendue insurrection du 31 Mai, étoit si peu celle de Paris entier, que ce jour-là tous les citoyens sous les armes, se sont demandé toute la journée, *que faisons nous-là?* Non: cette sédition ne ressembloit point à l'insurrection du 10 Août. Tout Paris l'a faite, & la France y a applaudi. Elle n'a pas été comme la dernière, l'ouvrage de quelques intrigans.—Nommez-les, dit on à gauche.—Je ne les nomme pas, réplique Camboulas, mais je sais qu'il y en a dans les deux côtés de la salle. (Applaudi.) Quant à l'interpellation de Chabot, c'est un lâche de dévoiler un fait, que j'ai pu lui dire confidentiellement; au surplus je déclare que ce fait est faux.

Hérault-Séchelles, rapporteur du comité de salut public pour la lecture de la constitution, entre dans la salle. Il est applaudi. A gauche on s'écrie aussitôt: *la constitution, la constitution*. On passe à l'ordre du jour sur le débat précédent. Hérault-Séchelles fait lecture du discours préliminaire au projet de constitution:

„ Vingt-sept millions d'hommes, dit-il, réclament la loi. Il règne beaucoup d'effervescence dans plusieurs parties de la République. Une prompte constitution la fera cesser, & cette constitution, pour triompher des puissances coalisées, sera plus puissante que toutes nos armées. Vous nous avez chargés de ne vous présenter que les actes rigoureusement essentiels, pour former une constitution toute democratique. En effet, un petit nombre de principes suffit pour asseoir une démocratie, & nous avons laissé aux législateurs, à traiter les questions de l'éducation publique, des fêtes Nationales, &c. Nous avons réduit notre travail à ces trois bases: *la constitution Républicaine; le mode de son exécution; les institutions*; 84 articles nous ont suffi pour remplir ce cadre. " Ici, Hérault discute ce qui concerne la représentation Nationale. „ Le plan est, dit-il, qu'il y ait un député par 50 mille ames, ce qui fait 540 législateurs pour 27 millions d'individus. Nous avons pensé qu'il y auroit de l'ingratitude à réduire les municipalités: elles ont beaucoup servi la révolution. D'ailleurs, les hommes aiment ce régime paternel, sous lequel on est gouverné par ses proches & ses voisins. D'ailleurs encore, l'écharpe sous les haillons est aussi respectable, que l'écharpe sous les habits dorés des citoyens de nos villes populeuses. "

Après ce préambule, le rapporteur lit le plan de constitution: il est divisé en 25 chapitres.

La Convention décrète „ que ce plan de constitution sera imprimé sur-le-champ, envoyé aux départemens, aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires; qu'il en sera distribué six exemplaires à chaque député; que dès l'après-midi la discussion s'ouvrira sur ce plan, & que toutes les séances lui seront consacrées, jusqu'à ce que la constitution soit entièrement décrétée..... "

Un Secrétaire fait lecture d'une lettre des autorités constituées de la ville de Saint-Flour, département du Cantal, datée du 3 Juin; voici ce qu'elle porte: „ L'armée des révoltés forte de dix mille hommes, a été dissipée comme un brouillard du matin, & sans les bois & les cavernes de la Lozère, il ne resteroit plus un seul de ces brigands. Les bataillons du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, qui formoient le noyau de notre armée, ont fait une boucherie de ces scélérats. Si les Commissaires ne se fussent empressés de contremander les troupes qui arrivoient de toutes parts, nous aurions eu une armée de cent mille hommes. " Depuis huit jours nous n'avons presque pas dormi ni mangé: c'étoit pour la patrie, nos fatigues sont oubliées. Le département de la Lozère est reintégré à Mendes. Nous avons tout sacrifié pour arrêter les premiers progrès de la revolte; mais qu'il nous vienne du pain, ou il faudra mourir de faim avant la récolte. Les rebelles pour la plupart, étoient conduits par le fanatisme; il s'est trouvé parmi eux un grand nombre de prêtres réfractaires. Que ne pouvons nous attaquer & détruire avec autant de succès, les divisions qui déchirent la Convention, & perdent la patrie! " —L'assemblée applaudit vivement, & décrète l'insertion de cette lettre au bulletin. Elle déclare en outre, que les départemens du Cantal & de la Haute-Loire ont bien mérité de la patrie.— Collot d'Herbois demande que le ministre de l'intérieur, soit tenu d'envoyer des grains dans le département du Cantal, & que sous deux jours, il rende compte des mesures qu'il aura prises pour cet objet. (Décrété.).....

Sur la motion de Saint-André, il a été décrété que le ministre de l'intérieur rendra compte de l'exécution de la loi sur la déportation des prêtres réfractaires. — Le comité de salut public donnera les ordres nécessaires, pour qu'un nombre suffisant de bâtimens de transport, soit préparé sans delai dans les ports de la République, afin que la déportation des prêtres réfractaires à la Guyanne, puisse être effectuée......

Gorsas, Grangeneuve & deux autres des 32, s'étant évadés, le comité révolutionaire a fait afficher le 4, l'avis suivant.

„ Le comité central révolutionaire, instruit que parmi les députés mis hier en état d'arrestation, par un décret de la Convention Nationale, plusieurs ont quitté leur domicile cette nuit; persuadé qu'il importe spécialement aux citoyens de Paris, sous la sauve-garde desquels les députés sont mis, de ne rien négliger pour assurer aux départemens une bonne & sûre garantie, vous avertit qu'il va prendre des moyens légitimes de se saisir des mandataires coupables, pour remplir les intentions de la loi. La loyauté des citoyens de Paris ne fera pas en défaut, la sûreté des accusés dont le dépôt leur est confié, ne sera pas compromise; & pour remplir ce but, le comité arrête qu'il déclare présumés contre-révolutionaires, tous propriétaires, principaux locataires & tout citoyen quelconque, qui recéleroit les députés désignés, & mis en état d'arrestation par le décret de la Convention Nationale, du 2 Juin. " — (Le 12. ils n'étoient point encore découverts.)

Etat des Généraux qui commandent les armées de la République Françoise.

(Armée du Nord & des Ardennes.) Général, Custines.—Quartier-général à Bouchain.

(Armée de la Moselle) Général, Houchard.—Quartier-général à Sarre-Louis.

(Armée du Rhin.) Général, Alexandre-Beauharnais.—Quartier-général à Weissembourg.

(Armée des Alpes.) Général, Kellermann.—Quartier-général à Chambery.

(Armée d'Italie.) Général, Brunet.—Quartier-général à Nice.

(Armée des Pyrénées orientales.) Général, Deflers.—Quartier-général à Perpignan.

(Armée des Pyrénées occidentales.) Général, Dubouquet.—Quartier-général à Bayonne.

(Armée des côtes de la Rochelle, depuis la Gironde jusqu'à Nantes.) Général, Biron.—Quartier-général à Douai.

(Armée des côtes de Brest, depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo.) Général, Canclaux. — Quartier-général à Nantes.

(Armée des côtes de la Manche, depuis Saint-Malo jusqu'à Dunkerque.) Général, Felix Wimpffen.—Quartier-général à Bayeux.

De Hochheim, le 11 Juin.

Dans la nuit du 10 au 11, l'ennemi allarma tous nos postes & attaqua nos 2 ailes; mais ayant trouvé partout la meilleure disposition à le recevoir, il se retira. Vers

le même tems, il attaqua au-delà du Rhin, le Corps de Kalkreuth qui le repoussa, mais avec perte de son côté.

Les Prussiens ont fait construire une batterie flottante, pour couvrir le pont sur le Rhin près de Ginsheim. C'est pour ce même but qu'il a été élevé par les impériaux, une nouvelle batterie sur la chaussée de Weissenau.

De Menin, le 12 Juin.

Hier à 11 heures du soir, les Hollandois ont levé leur camp de Wévelghem, ont traversé cette ville & remonté la rive droite de la Lys. Ce matin à 4 heures moins un quart, ils ont attaqué le poste avancé des Nationaux à Boesbeck, & l'ont forcé de se replier; à 5 heures, ils ont attaqué le poste plus important de Vervik, & l'ont emporté, après deux heures & demie d'un combat sanglant.

Le brave bataillon de Quadt avoit attaqué, la baïonnette au bout du fusil, la batterie des François; mais comme elle a eu le tems de faire plusieurs décharges à bout-portant, ce bataillon a prodigieusement souffert. Un régiment de hussards Hollandois l'a bientôt vengée, en enlevant la batterie, après l'avoir tournée. La perte des Nationaux est très-considérable. mais elle ne peut pas nous dédommager de la mort de plusieurs braves officiers Hollandois, de la perte d'un bataillon entier, & de la blessure très dangereuse, si elle n'est pas mortelle, du Prince de Waldeck, Colonel propriétaire d'un régiment au service de la Hollande. Il a été atteint par des cartaches à la cuisse & au bras gauche. (Il est mort de ses blessures.)

De Trèves, le 13 Juin.

Notre situation paroit en ce moment, aussi critique qu'elle l'étoit il y a 6 mois. L'ennemi nous menace de tous côtés d'une invasion prochaine. Nous espérons cependant qu'il sera repoussé; d'autant plus qu'il est certain que le Général Beaulieu s'approche à la tête de 10,000 hommes.—L'ennemi est déjà sur notre territoire, & s'est emparé de plusieurs petits magasins. Beaucoup d'habitans quittent la ville, & se retirent plus loin.

De Bruxelles, le 14 Juin.

Le Général Custine vient de faire prendre à son armée, une nouvelle position entre Douay & Bouchain: ce mouvement le rapproche beaucoup des villes de première ligne. L'on assure que son dessein est de risquer le sort d'une bataille, pour faire lever le siege de Valenciennes. La tranchée n'est point encore ouverte devant cette ville; l'on croit que c'est cette nuit qu'elle le sera. En attendant, la place fait un feu terrible sur nos lignes paralleles. Avant-hier, nos troupes ont fait un mouvement qui les rapproche beaucoup de la ville. C'est le Général Ferrand qui y commande. Il s'y trouve aussi un des meilleurs ingénieurs de France, nommé Lafit, qui a servi avec distinction chez les Turcs, dans la derniere guerre. Du côté de Condé, quatre mille pioniers sont occupés dans ce moment, aux ouvrages nécessaires pour en former le siege: la garnison fait un feu continuel sur les travailleurs, ce qui nous fait perdre beaucoup de monde.

Selon le rapport du Lieutenant-Feldmaréchal Schröder, l'ennemi s'avança le 7. sur 4 fortes colonnes contre les postes de Messancy, Harbegy, Meix le Tige, Chatillon & St. Leger, occupés par les 2 bataillons de Murray, & de François Kinski, soutenus de cavalerie.

Le Colonel Immens à la tête du bataillon de Murray, marcha vers les hauteurs du côté d'Aix-sur-Croix; mais il fut repoussé par l'infanterie & la cavalerie ennemies très supérieures en nombre, sans avoir cependant essuyé une grande perte. Sur ces entrefaites, le Comte de Wrbna Capitaine des chevaux-legers de Kinski, qui étoit resté dans le voisinage pour servir de soutien, ayant jugé nécessaire de prendre avec son escadron, l'ennemi en flanc, pour faire jour au bataillon de Murray qui se trouvoit cerné, fut tué d'un coup de boulet; le Lieutenant Baron Seeger & quelques soldats de Kinski, chevaux-légers, furent blessés. La conduite ferme & courageuse du Capitaine Ankenbrand, du même régiment, parvint à empêcher l'ennemi de continuer son attaque sur le dit bataillon.

Une forte colonne se porta en même tems sur Harbegy, occupé par un détachement de Franc: Kinski. Comme le poste de Messangy avoit été obligé de se retirer, la cavalerie ennemie fondit sur le detachement de Kinsky, qui perdit 40 hommes tués, & quelques prisonniers.

Sur quoi, tous nos postes se replièrent pour former une 2e. position, afin d'empêcher l'ennemi d'avancer. Dans cette vue, le Général Major de Schmertzing s'avança à la tête d'une division d'Alton, & de 2 divisions de Kinski, chevaux-légers, ayant un ca[illegible] de 6 liv: & 1 obus; par ce mouvement, il arrêta l'ennemi.—Peu après, l'ennemi se porta vers la gauche sur Udange, pour gagner la hauteur de Durnich; mais le régiment de Kinski avec un escadron de houlans s'y étant porté, l'ennemi se replia sur Udange.

A cette occasion, nous avons fait sur l'ennemi quelques prisonniers, tant de son infanterie que de sa cavalerie. Notre perte dans ces trois affaires est assez considérable.

Le 12. Un Corps de troupes Hollandoises, commandé par le Prince de Waldeck, a attaqué à la pointe du jour, des avant-postes François sur l'autre bord de la Lys, & les a forcés à se replier. Vers les cinq heures du matin, le Prince de Waldeck fit attaquer le poste de Vervick, où les ennemis avoient de batterie. Après une canonade très vive, le bataillon de grenadiers de Quadt marcha en avant pour prendre l'ennemi en front, tandis qu'une autre colonne le tournoit, mais lorsqu'il se trouva à une distance de soixante pas de la batterie, alors les François firent plusieurs décharges à cartaches, qui renverserent en un moment plus de la moitié du bataillon. Le Prince de Waldeck, qui etoit à la tête, fut mortellement blessé, après quoi l'ennemi se retira. Presque tous les officiers & bas-officiers périrent en cette occasion.

La garnison de Valenciennes continue à faire un feu des plus violens sur les assiégeans. Plusieurs anciens militaires qui ont fait la guerre de sept ans, & celle des Turcs, avouent que jamais ils n'ont vu un feu aussi terrible. Nos troupes n'ont point encore commencé à tirer sur la place. L'on dit que ce sera pour cette nuit.

Aujourd'hui il est encore arrivé un convoi considérable de bombes & de boulets. Quantité de batteaux venant de la Hollande, sont également arrivés au port de cette ville, chargés de toute espece de munitions de guerre.

Du 15. Les troupes Françoises qui s'étoient emparées d'Arlon, où elles ont trouvé un magasin de vivres assez considérable, viennent de s'en retirer à l'approche d'un Corps de troupes Autrichiennes, qui marchoient pour les y attaquer. Mais avant d'en sortir, elles ont enlevé tous les magasins, fourages, armes, munitions &c. qui se trouvoient dans cette ville.—Le Corps François coupe actuellement la communication entre Arlon & Namur.

En ce moment nous apprenons mais par voie indirecte, que les François ont été rechassés jusqu'à Longwy, & que le siege de Valenciennes est commencé.

De Vienne, le 18 Juin.

Dès le 6. il y avoit eu à la Cour une longue conférence, qui fut même reprise le lendemain, & à laquelle avoient assisté tous les ministres & quelques Généraux. Ces jours derniers il s'en est tenu une semblable, qui a duré aussi long tems. Elle avoit le même objet, la guerre contre la France. D'après divers ordres qui ont été donnés depuis, on conjecture que le résultat de ces délibérations, a du être tout autre qu'on ne l'attendoit, & que les affaires prendront bientôt une nouvelle face. Les Puissances coalisées paroissent enfin se lasser d'une guerre, qui les épuise en hommes & en argent, & qui ayant pour principal objet, de retablir l'ordre en France, commence à développer dans leurs propres Etats, le germe d'un désordre à-peu-près semblable à celui qu'elles veulent détruire. Cette contagion funeste qui se propage sourdement, & fait chaque jour de nouveaux progrès, pourroit avoir des suites d'autant plus terribles que toutes les vues étant dirigées vers la France, il reste à peine aux Souverains intéressés, le tems & les moyens, d'employer des mesures efficaces contre ces troubles peu dangereux pour l'instant, mais qui peuvent le devenir. D'après cela on peut assurer avec quelque fondement, que le projet de ces Puissances, de la Cour de Vienne sur-tout, est de terminer au plutôt de manière ou d'autre, la campagne actuelle, & d'en rester là, quelque soit le succès de cette expédition. Cependant on ne néglige rien pour en assurer la réussite, comme aussi pour en accélérer la fin.

S'il est vrai, comme l'assurent quelques gazetes, que les Royalistes ont pris Saumur, & qu'ils sont maitres des deux cotés de la Loire, leurs succès auxquels il feroit alors très difficile de s'opposer, pourroient favoriser ceux des Puissances coalisées....

—On parle de deux affaires d'une importance majeure, qui ont du avoir lieu du 16. au 20. près de Mayence, entre les François & les Prussiens; & dans lesquelles les premiers auroient dépossé l'ennemi, & remporté un avantage considérable. Mais comme nous sommes dans l'usage de ne donner pour certains, que les événemens que nous voyons confirmés par des rapports officiels, nous ne garantissons pas ceux-ci, bien qu'attestés par plusieurs lettres, & même consignés dans quelques papiers publics.